

devrait pouvoir se qualifier au rythme qui lui convient.

Certaines provinces ont assez de médecins par rapport à leur population et pourraient rapidement devenir admissibles à l'assurance médicale. Elles pourraient ensuite passer aux soins dentaires et autres services de santé. Dans le cas d'autres provinces, ce serait plus long. Néanmoins, le moyen le plus rapide d'établir au Canada un régime complet et universel d'assurance médicale serait que le gouvernement présente à la Chambre une mesure renfermant une série d'objectifs vers lesquels pourraient tendre les provinces. Si certaines provinces allaient plus vite que d'autres, elles profiteraient plus tôt des avantages. Celles qui tireraient de l'arrière devraient attendre avant d'en bénéficier pleinement.

L'assurance-santé est une question dont le parti libéral parle depuis 46 ans, monsieur l'Orateur. Je tiens à signaler combien nous sommes déçus de voir que tout ce qu'il peut nous dire maintenant tient dans cette phrase:

Mon gouvernement estime qu'il incombe à l'action publique d'améliorer la qualité des services de santé et de faire en sorte que tous les Canadiens puissent recevoir les soins dont ils ont besoin, sans égard à leur capacité de payer.

Le gouvernement ne s'engage nullement à instituer un programme universel de soins médicaux; il ne s'engage pas non plus à mettre sur pied et à administrer un programme d'assurance-santé. Les mots employés dans le discours du trône pourraient s'appliquer tout aussi bien à un programme administré par une compagnie d'assurances ou à un programme que la Commission Hall...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Son temps de parole étant expiré, je dois interrompre l'honorable député à moins que la Chambre ne lui permette à l'unanimité de poursuivre ses remarques.

Des voix: D'accord!

M. Douglas: Je remercie les honorables députés et il ne me faudra que deux ou trois minutes pour terminer mon exposé.

Sans s'écarter des termes mêmes du discours du trône, il serait tout à fait possible d'avoir un régime d'assurance médicale en vertu duquel la population du pays serait divisée en deux catégories: ceux qui peuvent payer les primes d'un régime organisé par les compagnies d'assurance et ceux dont les primes, après évaluation des ressources, seraient payées en tout ou en partie par le gouvernement. La Commission Hall a étudié ce genre de régime et l'a rejeté complètement. Toutefois, dans le discours du trône, le gouvernement ne mentionne même pas qu'il est

résolu à mettre en vigueur le genre de programme d'assurance médicale que la Commission Hall avait élaboré pour la population du pays.

J'aimerais terminer en disant que nous venons d'entrer dans une nouvelle ère de l'histoire de l'homme. Elle est riche de bienfaits pour les nations qui sauront en profiter. Celui qui néglige de s'adapter s'expose au danger. Le rythme de l'évolution technologique s'accélère. Il nous reste quelques années à peine pour relever le défi de l'âge scientifique. Rien, dans le discours du trône, ne nous dit si le gouvernement se rend compte des occasions ou des dangers qui se présentent. Si le gouvernement ne réussit pas à créer les objectifs recherchés et à diriger la population canadienne dans une croisade en vue de les réaliser, nous serons plongés dans le chômage, le marasme économique et la misère. C'est aujourd'hui le temps des décisions. Pour employer les propres paroles du premier ministre, en lisant le discours du trône, je n'y trouve aucun aiguillon pour l'audacieux, rien qui appelle l'homme énergique à l'action.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Monsieur l'Orateur, c'est un privilège de pouvoir prendre part à ce débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône. J'aimerais tout d'abord féliciter les motionnaires de l'Adresse (M. Cashin et M. Chrétien). En leur qualité de jeunes hommes compétents et consacrés au travail de la Chambre des communes, l'honorable député de Saint-Jean-Ouest (M. Cashin) et l'honorable député de Saint-Maurice-Lafleche (M. Chrétien) méritent certainement les honneurs que le gouvernement leur a conférés. Cependant, il me semble qu'il aurait été plus convenable s'ils avaient été ici afin d'entendre les discours du premier ministre (M. Pearson) et des leaders des autres partis.

● (9.10 p.m.)

Tout d'abord, je crois qu'il y a lieu de féliciter le gouvernement d'avoir, dans le discours du trône, indiqué qu'il reprendrait le travail diligent et constructif que le comité spécial de la procédure et de l'organisation a effectué au cours de la dernière session. Avec le recul du temps, je crois que l'on se rendra mieux compte de la besogne accomplie au cours de la dernière session, et l'on reconnaîtra que l'un des travaux les plus importants a été celui qu'a effectué le comité spécial de la procédure.

Durant les derniers jours de la session qui vient de prendre fin, nous nous sommes tous demandé si le résultat du travail de ce comité ne serait pas perdu. C'est pourquoi il me fait